S₃PI

Compte rendu Plénière du 22 juin 2007

Le S3PI de l'estuaire de l'Adour s'est réuni le 22 juin 2007 à la CCI pour le lancement de ses travaux depuis le changement de présidence effectué en juin 2006, la nouvelle présidence étant assurée par Mme DEQUEKER, élue à l'environnement de la ville d'Anglet et déléguée Communautaire.

Présents

Aciéries de l'Atlantique

Agence de l'eau Adour Garonne

Association des Amis du Littoral d'Anglet

Association IDEAL Association Surf Rider Base Navale de l'ADOUR Bayonne Manutention

CADE

CCI Bayonne Pays Basque

Communauté d'agglomération BAB Communauté d'agglomération BAB Conseil général des Pyrénées Atlantiques

Conseil régional DRIRE Aquitaine Institution Adour INTERFERTIL

LBC Maïsica

Raffineries du Midi SEPANSO Pays Basque SIDPC des Landes

Sous-Préfecture des Landes

SYDEC
Ville d'Anglet
Ville de Bayonne
Ville de Bayonne
Ville de Boucau
Ville de Boucau
Ville de Tarnos

Melle MELQUIOT

M. CHARDENAS, Mme LAMOUROUX

M. HARRIET, M. HERTZOG

M. BOCARDO Mme CITENES Mme TALLE Mr DRONEAU M. CLAVERIE M. COLIBEAU

Melles COURREGES et GONZALEZ

Mrs JAFFRE et GENS Melle MEURICE M. ZINANI

Mrs FAUVRE, AMIEL et MOLET

M. CUENDE
M. CAPDUPUY
M. VIVANT
M. PARRENO
M. ARMON - INSANA

Mme PEDURTHE, Melle LABROUCHE Mr CASTERAN et Mme LAGUADRE

Mr RONCIN

M. RAYNAUD et Mr AUGUIN

Mme DEQUEKER
M. CHARRIER
M. CURUTCHET
Mme DUHART
Mme PEYRAN
Mme VALLES

Excusés

- DDASS Service santé et environnement
- M Mahaut, représentant des pêcheurs de l'ADOUR

- le Commandant Geisler, du SDIS 64
- Mrs Berthet et Lambert, ville d'Anglet
- SIDPC Service protection civile de la préfecture des Landes
- DDE -Service environnement risque et sécurité
- M Duport, régie des eaux, ville de Bayonne

Ouverture de la séance :

Mme V. DEQUEKER, Présidente du S3PI, accueille les participants et fait un tour de table de présentation.

1- Présentation du nouveau fonctionnement du S3PI :

Mme Dequeker rappelle brièvement les étapes qui ont conduit à la restructuration du S3PI et au changement de présidence.

La loi du 30/07/2003 a prévu l'installation des CLIC, instance réglementaire de concertation avec une composition réglementée et concernant un périmètre strict en lien avec la prévention des risques majeurs sur et autour des seuls établissements Seveso seuil haut.

Le S3PI, instance informelle créé en 1998 par un arrêté interdépartemental (64 et 40) sur l'estuaire de l'Adour est une structure sans statut juridique, de caractère consultatif, au fonctionnement relativement souple et concernant un territoire et des questions plus vastes que le CLIC. Ces deux instances étant ainsi complémentaires.

Pour ce qui est de leurs moyens, lors de la dernière plénière du 16 juin 2006, le sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques signalait qu'un financement de 10.000 €/an serait alloué pour le fonctionnement du CLIC par l'Etat et qu'il y aurait possibilité de le mutualiser entre le CLIC et le S3PI. De plus il informait l'assemblée du désengagement de l'Etat à la présidence du S3PI.

Suite à cette annonce, deux réunions informelles entre les principales parties contributrices (novembre 2006 et mai 2007) ont permis d'aboutir à une proposition de présidence et de restructuration de l'instance S3PI afin que cette dernière perdure.

Le nouveau fonctionnement sera le suivant :

- une présidence par collège tournant tous les trois ans. A défaut d'autre candidature, cette dernière est aujourd'hui assurée par Mme Dequeker, collège des collectivités et ce jusqu'en 2009.
- Dans un souci d'optimisation des fonds publics et pour assurer la complémentarité entre le CLIC et le S3PI, leur secrétariat sera mutualisé.
 Il sera assuré par Carine Plagnot du service environnement de la CCI de Bayonne.
- Mr Fauvre de la DRIRE sera le gestionnaire du budget. Le paiement des dépenses se fera sur factures.
- Les réunions du SPI pourront avoir lieu dans les diverses structures membres (CCI, CABAB, ville Tarnos,...). Ces réunions pourront concerner des thèmes variés : eau, air, sol, communication selon l'actualité et les attentes des partenaires. Ainsi les sujets abordés auparavant par les groupes de travail spécifique Eau et Risques majeurs le seront au travers de réunions thématiques menées dans le cadre de l'assemblée plénière qui sera à géométrie variable selon les thèmes abordés.

Mr Claverie s'étonne que cette décision d'arrêter de réunir les groupes ait été prise sans concertation. Mmes Dequeker et Courrèges lui signalent que les associations ont été conviées à la préparation de cette restructuration mais qu'elles n'ont pas semblées intéressées. L'idée de cette restructuration n'est pas de nier le travail de ces deux groupes mais d'alléger le nombre de réunions et que l'ensemble des membres travaillent sur l'ensemble des thématiques. Le programme de travail sera quant à lui à définir en concertation à la rentrée.

Afin de relancer les travaux du SPPPI, Mme Dequeker propose à l'assemblée de faire aujourd'hui le point sur les actions d'amélioration de la qualité de l'eau réalisées, en cours de réalisation ou en projet concernant les rejets par les collectivités (CABAB, SYDEC), la CCI et les industriels sur la zone de l'estuaire.

2- Présentation du programme d'assainissement de la CABAB : Mrs JAFFRE et GENS

Cf. power point joint

<u>Débat</u>:

Mme Pédurthe demande quelle part reste-t-il à mettre en conformité sur le chantier du Barbot et sur les 1100 propriétés visitées,?

Mr Jaffre rappelle que plus de 200 branchements ont été rendus conformes, il reste environ 80 mises en conformité à effectuer mais elles supposent de gros travaux à effectuer à l'intérieur des propriétés.

Mme Pédurthe indique qu'il existe à Anglet encore aujourd'hui quelques propriétés sans assainissement, d'ailleurs certaines branchées directement sur le ruisseau du Maharin et elle s'interroge sur la part de mise en conformité des branchements privés qu'il reste à mener sur Anglet.

Mr Jaffre est intéressé par toute information concernant des branchements sauvages. Il indique par ailleurs, que comme il l'a signalé lors de sa présentation, la mise en conformité des branchements des particuliers est une action récurrente et sans fin ; car la conformité peut, si le particulier installe un nouvel équipement type machine à laver et le branche sur le réseau pluvial, devenir caduque. Il s'agit donc d'une action au long cour.

Mme Pédurthe demande s'il existe des aides de mise en conformité.

Mr Jaffre répond que non au niveau individuel, des aides existent pour des copropriétés ou pour des équipements particuliers type poste de relèvement.

3- Présentation des actions du SYDEC pour la ville de Tarnos : Mrs RAYNAUD et AUGUIN

Cf. power point joint

Mr Raynaud précise en fin de présentation que cette dernière concernait uniquement l'assainissement des particuliers pour la ville de Tarnos et une partie de Boucau. En aucun cas, il ne faut confondre les deux systèmes d'assainissement de la zone :

- le premier concernant la ville de Tarnos qui est un vrai système d'assainissement,
- le second concernant la zone industrielle de Tarnos qui est en fait un collecteur des rejets des établissements industriels de la zone. Le Sydec qui a « hérité » de sa gestion, avait en 2000 investit dans un débourbeur / déshuileur pour régler entre autre des problèmes de pollution par hydrocarbures, mais c'est le seul traitement existant assuré par le SYDEC, la charge du traitement et les autorisations de rejet étant délivrées aux industriels par la DRIRE.

Débat :

Mr Claverie s'interroge sur le sens du terme « traitement tertiaire » utilisé dans le cas du système Actiflo présenté.

Mr Raynaud explique que le traitement tertiaire stricto sensu désigne dans un système biologique d'épuration des eaux, le traitement effectué après un traitement biologique et passage dans le clarificateur. Le système Actiflo n'est pas en ce sens un traitement tertiaire, mais il représente un secours si un dysfonctionnement survenait et il permet ainsi d'abattre de la pollution notamment la matière en suspension).

4- Présentation des actions menées par la CCI sur le port : Mr COLIBEAU

Après une démarche entreprise il y a plus de deux ans, le Port de Bayonne vient d'obtenir une triple certification QSE, en matière de : Qualité – ISO 9001- , Sécurité – OHSAS 18001 et Environnement - ISO 14001

Ces démarches ont permis une réflexion sur tous les problèmes dans l'activité gestionnaire du port. L'approche environnementale a conduit à un programme d'actions avec des objectifs quantifiés, des échéances précises. Certains objectifs concernent le milieu aquatique.

Plus précisément, la CCI continue ses efforts menés pour préserver le milieu aquatique :

- Effort de raccordement des industriels en assainissement individuel au système d'assainissement collectif (cas de la zone de Blancpignon). En effet sur la zone portuaire, il y a une production d'effluents domestiques mais aussi une charge de pollution dans des eaux pluviales (lessivage toitures, terre-pleins). Aussi la CCI a équipé certaines zones de débourbeur / déshuileur.
- Réflexion sur les chargements / déchargements pour notamment le vrac qui produit des poussières qui sont lessivées ensuite par la pluie. Une campagne de mesures des impacts de la partie soluble et en vol de ces poussières est en cours. GEOCIAM, bureau d'étude de Tarnos, mène cette étude. La campagne de mesure se terminera fin 2007.

5- Présentation des diminutions des rejets eaux par INTERFERTIL : Mr CAPDUPUY

Cf. documents joints : doc Word + photos jpeg

<u>6- Présentation du devenir du réseau de suivi de la qualité des eaux de l'estuaire :</u> Mme LAMOUROUX (Agence de l'eau) et Mr CUENDE (Institution Adour)

Mme Lamouroux explique que la stratégie pour pérenniser ce réseau est de l'inscrire dans les réseaux de surveillance en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

La DCE comprend deux volets : un programme de gestion et un programme de mesures.

Les échéances de la DCE : objectif pour 2015, avec possibilité de « glissement » jusqu'en 2021, puis 2027.

Afin d'assurer la surveillance des milieux, différents types de suivi sont définis :

① Un suivi patrimonial qui renvoie à un réseau de suivi continu et cohérent de la qualité des cours d'eau qui serait l'équivalent du Réseau National de Bassin (RNB). L'idée étant d'avoir une vision générale par grands types de masses d'eau.

Pour donner une idée de l'échelle d'observation, concernant l'Adour, 2 masses d'eau ont été identifiées : une masse amont (eau douce) et une masse aval estuarienne (eau saumâtre), avec un point de suivi par masse d'eau. Le cadre du contrôle de surveillance cible un suivi biologique et physicochimique pour 2007 et un suivi de la chimie en 2008.

② Un contrôle opérationnel concernant les masses d'eau présentant un risque de non atteinte de l'objectif de bon état pour 2015. La circulaire concernant le contrôle opérationnel est à paraître. L'idée est de ne suivre que les paramètres déclassant afin de pouvoir par la suite prouver le retour au bon état.

Pour ces deux types de contrôle, on reste très général.

③ Un contrôle d'enquête destiné à identifier l'origine d'un contaminant, ou, mené dans le cas d'une pollution accidentelle pour suivre le bon rétablissement du milieu.

Dans ce cadre, des réseaux locaux peuvent être mis en place par exemple pour suivre des produits non visés par la DCE ou mieux comprendre une pollution locale. C'était l'objet de l'étude menée par IFREMER / DDE / CNRS – Université UPPA sur l'estuaire de l'Adour.

Mme Lamouroux termine son propos par l'idée que l'enjeu réside à caler ce réseau local dans le contexte de la DCE.

Mr Cuende explique que fin 2004, l'Institution Adour avait accepté d'être la maîtrise d'ouvrage qui porterait la pérennisation du réseau de suivi de l'estuaire. Pour des raisons internes la mise en route de ce dossier a été un peu longue. Mais un travail en collaboration avec l'Agence de l'eau est mené depuis maintenant plusieurs mois afin d'affiner les priorités de suivi pour pouvoir dimensionner le réseau. L'Institution va prochainement passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir les cahiers des charges pour le prélèvement, l'analyse et la synthèse des différentes analyses menées.

La coordination avec l'Agence de l'eau et les travaux de la DCE a pour but de faire coincider dans le temps les prélèvements des réseaux DCE et du réseau local.

<u>Débat :</u>

Mme Dequeker demande quel est le calendrier prévu.

Mr Cuende répond que le marché sera lancé au deuxième semestre 2007

Mr Bocardo demande si l'on va aboutir à quelque chose pour ce réseau.

Mr Cuende répond que le montage financier va être simplifié et qu'à ce jour, aucun partenaire financier (Départements, collectivités locales,..) ne s'est désengagé et qu'il y a donc bon espoir.

Mme Dequeker rappelle que l'étude initiale comprenait 28 points de prélèvements et s'interroge sur le nombre de points de suivi du futur réseau.

Mme Lamouroux répond que le réseau comportera environ 8 sites de prélèvements, 4 points d'encadrement du système en amont et aval de la zone de rejets et 4 points seront situés sur l'agglomération.

Mr Claverie rappelle que cette étude avait permis d'identifier les points noirs, il est donc possible de commencer à prendre des décisions dès aujourd'hui.

Clôture de la séance :

Mme Dequeker remercie les intervenants pour leur présentation et l'ensemble de l'assemblée pour leur présence et clôture la séance. Une prochaine réunion sera envisagée cet automne.